

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Yves SÉGUY, préfet de Meurthe-et-Moselle, a placé la zone « Moselle aval, Orne, Nied et Seille » du département en **ALERTE sécheresse depuis le 26 juin 2026.**

La Meurthe-et-Moselle est placée depuis le 18 juin au niveau VIGILANCE. Malgré un début de mois de juin pluvieux, la conjonction météorologique des derniers jours entre des températures caniculaires, un ensoleillement maximal et un vent sec a détérioré la situation de manière significative. En effet, les débits des cours d'eau ainsi que le niveau des nappes phréatiques sont nettement inférieurs aux normales saisonnières, et les prévisions météorologiques à venir ne laissent pas présager d'amélioration significative dans les prochains jours.

Ce passage au niveau **ALERTE** fait l'objet d'un arrêté préfectoral précisant les mesures de restriction des usages de l'eau, proportionnées à l'intensité de la sécheresse, concernant l'ensemble des usagers : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers.

La situation d'ALERTE précise par exemple :

- l'interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage,
- l'interdiction de remplissage des piscines privées et publiques hors raisons techniques ou sanitaires,
- l'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité,
- l'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport de 10 h à 18 h.

Ces mesures sont essentielles pour économiser l'eau et garantir les usages prioritaires que sont l'alimentation en eau potable des populations, la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, l'abreuvement des animaux et la préservation des fonctions biologiques des cours d'eau.

Le respect des mesures par l'ensemble des usagers de l'eau est essentiel pour assurer l'efficacité du dispositif. Les services de l'État et les collectivités sont mobilisés afin d'en assurer l'application. L'ensemble du territoire fait l'objet de contrôles visant à vérifier leur bonne exécution. En cas de non-respect, des suites administratives ou pénales sont prévues.

Votre commune est située dans la zone Moselle aval, Orne, Nied et Seille et nous comptons sur vous pour relayer cette situation auprès de vos usagers. Vous pouvez trouver toutes les informations utiles sur le site Internet de la préfecture : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-et-milieux-aquatiques/Secheresse>

Les outils de communication :

- **VigiEau** : permet à l'utilisateur de connaître facilement et en direct les restrictions qui s'imposent à lui en fonction de sa commune et de son usage : vigieau.gouv.fr (Veuillez noter que l'outil EauSec du département est désactivé)
- **Info Sécheresse 54** : pour recevoir en direct les modifications des restrictions d'usage de l'eau en vigueur, il est possible de s'abonner à la newsletter sécheresse de la DDT54 : <https://go.formulaire.info/form?p=fkZwqtX3>

Pour toute question ou signalement, le service « Environnement Risques Connaissance » de la Direction Départementale des Territoires (DDT) se tient à la disposition des usagers.

Bien cordialement,

--

L'équipe sécheresse 54

Service Environnement Risques Connaissance

Place des Ducs de Bar - CO 60025 - 54035 NANCY
CEDEX
Tel : 03 83 91 41 06

Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-et-milieux-aquatiques/Secheresse>

